

**Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition Ecologique
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 Paris**

Fait le 08/02/2021
A Grasse,

Références dossier :

**Nathalie CAMPANA
Direction Générale Adjointe
Aménagement et Cadre de Vie
Réf. : JV/NC/EP 2021/13784**

Objet : Aéroport de Cannes Mandelieu / Projet de trajectoire Nord Ouest

Madame la Ministre,

Je me réjouis en tant qu'élu local, Maire, Président d'une communauté d'agglomération et Vice Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge de l'Environnement de voir que votre projet de Loi « Climat et Résilience » va être présentée ce mercredi en Conseil des Ministres.

Comme vous l'indiquiez «cette loi appartient à la famille des textes fondateurs qui font entrer des combats politiques et sociétaux dans le quotidien de tous». Grâce à ce texte, «la cause écologique intégrera la vie des Français et influencera durablement leurs choix de déplacement, de logement, de consommation, de production. C'est ce qui la rend si précieuse et si complexe à la fois».

Ce texte « Climat et résilience » est censé reprendre près de la moitié des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) destinées à réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre de la France d'ici 2030 par rapport à 1990.

Cette Loi défend, d'après vos propres propos, une «écologie du résultat et du concret » contre "l'écologie abstraite", et dans les six thèmes retenus le thème « se déplacer » a une résonance toute particulière sur notre territoire.

En effet, la présence de l'Aéroport de Cannes Mandelieu, second aéroport privé de France, inséré dans une zone à forte densité de population, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dont j'assume la Présidence et de Cannes Pays de Lérins présidé par David Lisnard, provoque de fortes nuisances et critiques .

Malgré les mesures déjà prises en la matière (interdiction des avions les plus bruyants, mise en place de capteurs de bruits, classement de l'aéroport en catégorie B), aucune amélioration notable n'a pu être constatée ces dernières années quant à la réduction des nuisances sonores.

Il convient avant tout de souligner combien les nuisances liées à la présence de cet aéroport sur le territoire cristallisent les inquiétudes de la population et des associations.

Notre priorité d'élu est de soulager la population de ces nuisances et de travailler sur les possibilités de limiter et réguler son trafic soit en nombre soit sur des périodes très limitées.

Il nous semble inconcevable d'admettre aujourd'hui encore l'utilisation de ces jets d'affaire transportant une, voire deux personnes sur des distances parfois très courtes. Et votre projet de Loi va totalement dans ce sens.

Il est urgent que « du concret et du résultat » puissent maintenant être proposés à l'ensemble des populations de notre bassin de vie.

Toutefois, parmi les solutions envisagées par la DGAC pour répondre aux attentes notamment de certaines associations de défense contre les nuisances aéroportuaires, et pour réduire le nombre d'habitants concernés par les survols des avions la proposition d'une trajectoire Nord Ouest a été envisagée en expérimentation sur notre territoire.

Aussi, pour l'Ouest grassois il y a urgence car certains poussent à l'expérimentation de ces autres alternatives comme cette trajectoire Nord Ouest, dont des vols expérimentaux ont pu être effectués en octobre dernier sans l'information préalable des élus locaux concernés.

Une future trajectoire Nord Ouest qui impacterait « en complément », la seconde moitié de notre territoire de l'Ouest des Alpes Maritimes, alors que celui-ci est préservé à ce jour des nuisances de l'aéroport semble impensable pour tous les maires concernés et notre communauté d'agglomération. Nous avons été élus par la population pour défendre notre territoire et lui préserver ce cadre de vie qui en fait sa richesse et c'est pourquoi nous nous opposons fermement et définitivement à ce projet de nouvelle trajectoire.

Je tenais à la vue de l'actualité législative vous faire part de ce dossier dont vous avez peut-être déjà été saisie par ailleurs et où la question environnementale est fondamentale.

Sachant pouvoir, dans ces moments où la défense de notre patrimoine environnemental et de l'écologie est incontournable et urgente, compter sur votre attention toute particulière dans ce dossier que je me propose de développer avec vos services si nécessaire.

Dans cette attente et vous remerciant par avance pour votre écoute bienveillante, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Le Président,

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes